

Les tickets Pass Pass (Transvilles)

Les tickets Pass Pass sont des tickets à l'unité qui permettent d'emprunter le réseau de transport Transvilles ponctuellement pour se rendre à des rendez-vous médicaux ou administratifs.

Le CCAS fournit une attestation afin de bénéficier du tarif préférentiel de 1€10 par trajet.

Comment faire la demande ?

- Se rendre au CCAS pour remplir l'attestation muni(e) des pièces justificatives
- Se rendre en agence Transvilles muni(e) des pièces justificatives pour recharger sa carte

Où faire la demande ?

Au CCAS pour remplir l'attestation puis à l'agence Transvilles pour récupérer les tickets

Quelles sont les conditions à remplir ?

- Être Saint-Saulvien / Saint-Saulvienne
- Justifier du rendez-vous
- Dans la limite de 16 titres par mois et par personne

Pièces à fournir :

Au CCAS	A Transvilles
<ul style="list-style-type: none"> • Une pièce d'identité • Un justificatif (rendez-vous administratif, formation...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une carte Pass Pass si vous en possédez déjà une • L'attestation remplie • Une pièce d'identité

A savoir :

1 aller et 1 retour correspondent à 2 tickets

INFOS

CCAS

140 rue Jean Jaurès
59880
Saint-Saulve

☎ 03 27 45 05 80

✉ accueilccas@ville-saint-saulve.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :
8h15-12h et 13h30-17h30



www.ville-saint-saulve

Hôtel de ville

146 rue Jean Jaurès 59880 Saint-Saulve

03 27 14 84 00

mairie@ville-saint-saulve.fr